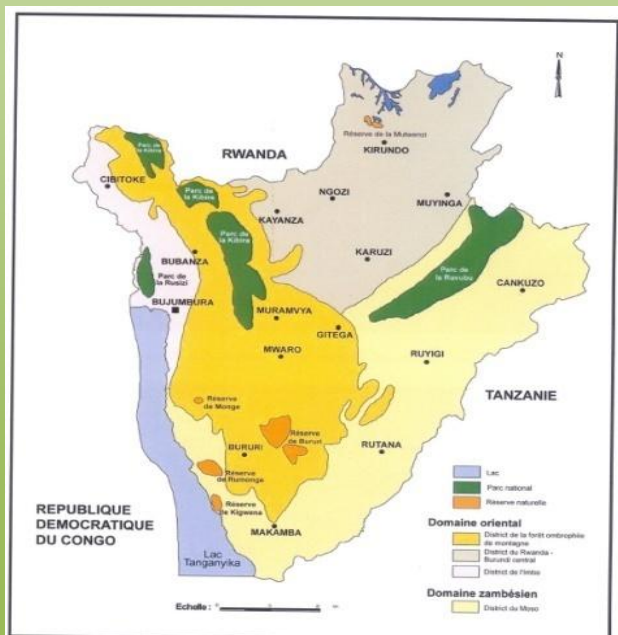


Projet « Biodiversité & Aires Protégées au Burundi »



QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION ANTÉRIEURE DES AIRES PROTÉGÉES AU BURUNDI



Buffles au parc national de la Ruvubu

Dans le passé, la gestion des aires protégées s'est toujours caractérisée par une méthode coercitive empêchant les communautés riveraines d'utiliser les ressources naturelles.

Le décret-loi n°1/6 du 3 mars 1980 portant création des aires protégées au Burundi, en ses articles 2, 13, 14, 15 et 16, interdit toute exploitation des ressources naturelles dans les aires protégées.

Le système de gardiennage n'est vraiment pas très dissuasif par rapport au nombre élevé et type d'infractions souvent enregistrés dans les parcs. C'est ainsi que les gestionnaires des parcs, surtout ceux du PN Kibira, recourent aux militaires pour faire des patrouilles de grande envergure.



La recherche des pâturages pour les grands mammifères par les feux dits contrôlés est souvent l'origine de la dégradation d'une bonne partie du parc et de sa biodiversité essentiellement la flore.

Richesse de nos parcs



Les méandres de la rivière Ruvubu à l'intérieur du parc

La faune du Burundi reste riche et variée grâce à la diversité des écosystèmes. Elle est constituée de vertébrés dont les mammifères et les oiseaux sont relativement très bien connus et des invertébrés très peu connus. Pour certains groupes taxonomiques, des inventaires préliminaires ont été réalisés et nécessitent d'être actualisés.

Dans l'ensemble, plus de 644 espèces végétales sont connues au PN.Kibira tandis que la végétation du PN.Ruvubu reste peu étudiée et seulement 300 espèces sont signalées sans être exhaustives.

Quant aux animaux, les inventaires déjà réalisés font état de 44 espèces de mammifères, 421 espèces d'oiseaux et 14 espèces de poisson au PN Ruvubu. Du côté du Parc National de la Kibira, on note la présence de 98 espèces de mammifères dont *Pan troglodytes* (chimpanzé) et avec des espèces endémiques telles *Mysorex blarina*, *Crocidura lasona*, *Crocidura niobe* et 200 espèces d'oiseaux. Les autres taxa sont à étudier très profondément.

Projet « Amélioration de l'efficacité du système de gestion des Aires Protégées pour la conservation de la biodiversité au Burundi à travers l'engagement des Parties prenantes »

Il a comme objectif de renforcer la capacité du système d'aires protégées afin qu'il soit à mesure d'exécuter son mandat de conservation de la biodiversité grâce notamment à l'engagement de toutes parties prenantes



**Institut National
pour
l'Environnement
et la
Conservation de
la Nature**



**Programme des
Nations Unies
pour le
Développement**



**Fond pour
l'Environnement
Mondial**



Nouveautés dans la gestion des aires protégées

Les droits d'usage de certaines ressources naturelles renouvelables des aires protégées sont promus sans pour autant mettre en danger l'atteinte des objectifs de conservation.

Les aires protégées doivent être considérées dans le plan global de développement et leur gestion doit aller de pair avec le développement du milieu riverain.

Les ressources financières pour les activités de développement du milieu riverain doivent provenir de certains programmes tels que l'écotourisme mais aussi du système de taxation sur les différents prélèvements des ressources biologiques et le paiement des services écosystémiques.

Pourquoi cette approche participative ?

La méconnaissance des réalités des populations riveraines et des relations extrêmement complexes qui les unissent à leur milieu explique, à coup sûr, une bonne partie des échecs et des difficultés à trouver des stratégies plus adéquates et plus fructueuses.

Face aux échecs des méthodes de conservation de la biodiversité et des écosystèmes très dirigistes, il faut évoluer vers une approche plus participative. La gestion des écosystèmes au Burundi ne peut donc être durable que si elle se fait dans le cadre d'un partenariat impliquant toutes les parties prenantes, en particulier les populations riveraines, afin qu'elles participent activement à la sauvegarde d'un environnement qui constitue aussi leur important capital.

La non maîtrise de cette approche participative a abouti à l'extermination d'un grand nombre des ressources naturelles y compris les espèces emblématiques. Ainsi, les espèces rares des aires protégées sont disparues et d'autres sont en voie de disparition. L'exemple le plus parlant est celui du parc national de la Ruvubu, grande réserve de faune du pays.

Exemple d'animaux du parc national de la Ruvubu les plus menacés



Syncerus caffer



Kobus ellipsyprimnus defassa

Il en existe d'autres plus courants dans les parcs de la Ruvubu et de la Kibira qui sont aussi tués pas pour leur viande essentiellement mais plutôt pour leur dommages causés dans les milieux humains. Il s'agit de :



Papio anibus



Pan troglodytes



Cercopithecus aethiops

La gestion participative des aires protégées doit se préoccuper de l'amélioration du cadre et du mode de vie des communautés riveraines ; ce qui, espérons-le, favorisera l'augmentation en nombre des espèces animales les plus chassées surtout au PN.Ruvubu.

Qui sont les partenaires au projet ?

- Les Institutions publiques
- Le secteur privé
- La société civile
- ONGs locale et étrangère
- Les administratifs à tous les niveaux
- Les communautés riveraines

En bref

L'efficacité et l'effectivité de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes protégés ne peuvent être assurées que si les causes profondes de leur dégradation trouvent des réponses appropriées.

La gestion des aires protégées ne peut être convenablement réalisée que si l'institution en charge de leur gestion fasse participer tous ses partenaires.

Comme il est difficile de créer et gérer une aire protégée à côté d'une population pauvre, l'aire protégée doit en revanche participer dans l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Nous estimons que les grands principes de la gestion participative des aires protégées reposent sur la recherche de la transparence et de l'équité, l'ouverture à divers types de droits de gestion des ressources naturelles, la reconnaissance des différentes valeurs, les différents intérêts et différents sujets de préoccupation liés à leur gestion

Projet Biodiversité & Aires Protégées
INECN-PNUD
Gitega